



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de la defense

Question écrite n° 15122

### Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre de la defense sur les consequences des reductions budgetaires prevues dans la loi de programmation militaire sur l'equilibre geographique des forces armees. Il craint en effet que les forces armees, deja affectees sur le plan de leur equipement - qui pourrait etre reporte par rapport a la loi de programmation militaire votee en 1987 -, ne doivent egalement faire des economies de fonctionnement. Il lui demande si ces dernieres ne risquent pas de se traduire par des suppressions d'unites et des regroupements qui viseraient notamment l'etablissement regional du materiel ou meme la 64e DMT De telles mesures remettraient gravement en cause l'equilibre geographique de nos forces armees et inquieteraient vivement tant les populations civiles de Bourgogne que les militaires.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'un des principes du plan « Armees 2000 » consiste a resserrer les structures d'etat-major. En consequence, les vingt-deux divisions militaires territoriales feront place a dix circonscriptions de defense regroupant, sous une meme autorite, la majorite des ressources humaines de l'armee de terre. C'est dans cet esprit qu'a ete decidee la supression de l'etat-major de la 64e division militaire territoriale. Si, d'autre part, l'armee de terre doit chercher en permanence a ameliorer le rendement de ses etablissements de soutien et a rationaliser leur implantation par rapport aux forces, aucun projet de restructuration n'existe, a ce jour, au sujet de l'etablissement regional du materiel de Dijon.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15122

**Rubrique :** Defense nationale

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2984